
Cinquième Session, Treizième Parlement, 11-12 George V, 1921

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL 5.

Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance
Fidélité du Canada (Fidelity Insurance Company of
Canada).

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 29 MARS 1921.

OTTAWA

THOMAS MULVEY

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI